108

133

102 103 104 103

101

10 10

問回

圖圖

層 題

FI 101

目

日 日

日 日

田 田

田 田

H B

ES 101

田 田

ES ES

D1 D1

100

III III

80 10

m

田 田

田 田

EH 101

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024





ID: 069-216900092-20240930-0682024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ANSE

Séance du 30/09/2024

<u>OBJET</u>: Instauration du pass culture comme mode de paiement pour la saison culturelle

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23 Nombre d'exprimés : 27 Date convocation 20/09/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés: Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations:

Xavier FELIX à Daniel POMERET
Pascale ANTHOINE à Karim MOYENIN OUARDI
Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Bruno PONNET à Jean-Luc LAFOND

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Le Pass culture est un dispositif d'intérêt général initié par le Ministère de la culture, qui en a confié la gestion à la SAS pass culture. Depuis 2021, il est étendu aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée.

Le pass culture s'adresse, au travers d'une part individuelle financée par l'Etat, aux jeunes à partir de 15 ans pour leur offrir, sur une application dédiée et géo localisée, l'accès à toutes les offres culturelles accessibles autour de chez eux, en ouvrant à chacun d'entre eux un crédit.

Le pass culture s'adresse également aux élèves scolarisés dans les établissements du second degré (de la sixième à la terminale) au travers d'une part collective financée par l'Etat destinée à la réalisation d'activités d'éducation artistique et culturelle, encadrées par les professeurs et effectuées en groupe.

H H

棚

III.

Ħ

B B

100

812 B16 816 B16

100 E00 200 E00

111

. .

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 08/10/2024



Il s'agit de lever le frein financier entre de nombreux jeunes et l'onne cuiturelle, et de

permettre à chaque jeune de construire son propre parcours artistique et culturel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE l'adhésion au dispositif Pass Culture proposé par le Ministère de la Culture comme moyen de paiement pour Séqu'anse culturelle et exceptionnelle

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Daniel POMERET Le secrétaire Jean-Luc LAFOND